

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter les procès-verbaux des 9 et 16 février 2021;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 28 février 2021.

ADMINISTRATION

- 4.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – lots 2 127 408 et 2 609 881 – Acquérir ces immeubles pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et pour fins de réserve foncière et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.
- 5.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – lots 2 127 406, 2 128 833 et 2 128 834 – Acquérir ces immeubles pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et pour fins de réserve foncière et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.
- 6.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – lot 2 127 409 – Acquérir cet immeuble pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et pour fins de réserve foncière et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.
- 7.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – servitude sur une partie des lots 2 128 889, 2 128 890, 2 128 891 et 2 128 892 – Acquérir une servitude sur une partie de ces immeubles pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.
- 8.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – servitude sur une partie des lots 2 750 226, 2 750 227, 2 750 229, 2 750 230 et 2 127 735 – Acquérir une servitude sur une partie de ces immeubles pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.

- 9.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – servitude sur une partie des lots 2 127 403 et 2 633 715 – Acquérir une servitude sur une partie de ces immeubles pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.
- 10.- Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation – servitude sur une partie des lots 2 127 401, 2 692 163 et 2 692 164 – Acquérir une servitude sur une partie de ces immeubles pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les inondations, en front du lac des Deux Montagnes, entre la 25^e et la 32^e Avenue, et mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires.
- 11.- Patrouille Canine Alexandre Roy Enr. – renouvellement du contrat pour le contrôle animalier sur le territoire – Autoriser la directrice générale à renouveler le contrat pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet avec la firme Patrouille Canine Alexandre Roy Enr., pour une période d'un an, et ce, aux mêmes conditions.
- 12.- La Petite Maison de Pointe-Calumet – contribution financière – Octroyer un montant de 3 845,35 \$ à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais d'Hydro-Québec.

LOISIRS

- 13.- Fête Nationale – Autoriser la responsable des loisirs à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale 2021.

VOIRIE

- 14.- Installation de la génératrice de la station de pompage 32^e Avenue – soumissions – Autoriser la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public.
- 15.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka – décompte progressif #5 – Autoriser le paiement de 945 262,49 \$ (taxes incluses) à la firme DUROKING Construction/ 9200-2088 Québec Inc.

URBANISME

- 16.- Refonte des règlements de zonage et de lotissement et acceptation de la grille de pointage – soumissions – Autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale à demander des soumissions par invitation et accepter la grille de pointage dans le cadre de l'appel d'offres, relativement à la refonte des règlements de zonage et de lotissement.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 17.- Programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie – Adopter ce programme qui comporte plusieurs bénéfices sur le plan environnemental, dont la réduction considérable de la consommation en eau potable.

SÉCURITÉ

- 18.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 380-65-21 – Pour adoption future d'un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.
- 19.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 20.- Communication de Madame la maire
- 21.- Communication des conseillers
- 22.- Période de questions des citoyens
- 23.- Levée de la séance